



**Compte rendu
de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du PRES « Université de Toulouse » du 15 juin 2007**

Etaient présents :

Représentants des membres fondateurs

Henri ROUSSILLON, Université Toulouse 1 - Sciences Sociales
Bruno SIRE, Université Toulouse 1 - Sciences Sociales
Daniel FILATRE, Université Toulouse II - Le Mirail
Jean-François SAUTEREAU, Université Toulouse III - Paul Sabatier
Amal SAYAH, Université Toulouse III - Paul Sabatier
Michel PETITPREZ, INP de Toulouse
Louis CASTEX, INSA de Toulouse
Olivier FOURURE, SUPAERO

Personnalités qualifiées

Jacques ERSCHLER, PRES « Université de Toulouse »
Gilbert de TERSSAC, Directeur de recherche CNRS, CERTOP, UT2

Représentants des collectivités territoriales

Colette DURAND-ADER, Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse
Alain BENETEAU, Conseil Régional Midi-Pyrénées

Représentants des milieux socio-économiques

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique et Social Régional
Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche associés

Bruno VERLON, CREDIGE
Jean-Louis DARREON, Centre Universitaire J-F Champollion

Etaient représentés ou excusés :

Jean AZEMA, Université Toulouse II - Le Mirail *Procuration Daniel FILATRE*
Gilbert CASAMATTA, INP de Toulouse

Assistait à la séance :

Christian MERLIN, Recteur d'Académie, Chancelier des Universités

Assistait également à la séance à titre consultatif :

François JOUAILLEC, *Pôle de compétitivité AESE*

Etait excusé :

Raphaël ROSSEL, Agent Comptable

Ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1 *Approbation du compte- rendu du Conseil d'Administration du 4 mai 2007*
- 2 *Examen du projet de règlement intérieur*
- 3 *Modalités d'élection des représentants des personnels et des étudiants au CA du PRES*
- 4 *Modalités d'admission de membres associés au sein du PRES*
- 5 *Point sur la participation du PRES aux RTRA*
- 6 *Charte de thèse de l'Université de Toulouse*
- 7 *Mise en avant de l'Université de Toulouse dans la signature des publications scientifiques*
- 8 *Point sur l'UNR*
- 9 *Evolution du RUTMP en relation avec le PRES : démarche proposée*
- 10 *Participation du PRES à la plateforme ECOBAG*
- 11 *Participation du PRES à l'association Science Animation*
- 12 *Questions diverses*

Introduction.

1 – Approbation du compte- rendu du Conseil d'Administration du 4 mai 2007

A la demande de Jean-François Sautereau, il est proposé de modifier le point 3 du compte rendu comme suit :

Le Conseil d'Administration du PRES comprend quatre personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par les membres fondateurs. Un premier membre, J.Erschler, a été désigné à ce titre pour assurer la présidence du PRES. Les membres fondateurs proposent de désigner les trois autres membres de la manière suivante :

- *un membre représentant les deux pôles de compétitivité « Aéronautique, Espace, Systèmes Embarqués » et « Cancer-Bio-Santé », sous réserve de l'accord de ces organismes.*
- *un membre représentant les établissements publics de recherche présents sur le site (EPST, EPIC), sous réserve de l'accord de ces établissements*
- *un membre proposé d'un commun accord par UT1 et UT2*

Le compte rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité des membres présents au Conseil d'Administration du 4 mai 2007.

Par ailleurs, sur proposition de Jean-François Sautereau, il est convenu de supprimer de l'ordre du jour les questions diverses et d'inviter les membres du CA qui le souhaitent, à demander l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour, suffisamment à l'avance.

2 – Examen du projet de règlement intérieur

Jacques Erschler rappelle que le règlement intérieur doit être adopté dans les quatre mois suivant la création de l'EPCS, c'est-à-dire avant le 21 juillet 2007. Il propose de discuter sur une première ébauche du règlement intérieur. Une version modifiée prenant en compte le résultat de cette discussion sera ensuite présentée pour avis aux CA des établissements fondateurs. Une nouvelle version du règlement,

après ces avis, sera enfin soumise au prochain CA du PRES prévu le 10 juillet 2007 en vue de son adoption.

Dans le projet de règlement intérieur examiné, les articles 1 à 5 apportent des précisions qui sont demandées dans les statuts de l'EPCS, les trois autres articles définissent les missions et le fonctionnement des trois premiers départements qu'il est proposé de créer au 1^{er} septembre 2007. Ces trois articles sont le fruit du travail de trois groupes de réflexion réunissant les responsables des six établissements fondateurs.

Il est proposé d'alléger le règlement intérieur en supprimant les trois articles détaillant le fonctionnement des départements et en les remplaçant par un article unique définissant ce qui est commun à tous les départements.

Une discussion importante porte sur l'article 5 relatif au conseil consultatif de site. Les points suivants ressortent de la discussion :

- le conseil consultatif de site est en fait le conseil consultatif du PRES ;
- sa composition ne doit pas être détaillée aussi finement dans le règlement intérieur
- largement ouvert vers l'extérieur à tous les acteurs du site, il doit être un lieu d'échanges et de remontée d'idées
- il doit comporter une majorité de membres n'appartenant pas aux établissements fondateurs (60% externes et 40% internes, par exemple)
- il doit être ouvert à l'international et comprendre pour cela quelques personnalités scientifiques étrangères
- il ne doit pas être pléthorique pour permettre un travail effectif
- il doit être présidé par le président du PRES
- il convient de préciser les modalités de l'auto saisine (majorité qualifiée)
- il doit se réunir au moins deux fois par an et autant que de besoin

L'article 4 sur le directeur exécutif appelle des éclaircissements : si le rôle du directeur exécutif est de diriger effectivement le PRES, n'y-a-t-il pas risque de conflit avec le président qui dirige également ? Dans ce cas le président ne doit-il pas être cantonné à la présidence des conseils ? Ou alors, le directeur exécutif ne peut-il pas être un personnel administratif analogue à un secrétaire général, car il faudra bien une personne pour gérer les ressources du PRES ? Une réflexion approfondie du bureau à ce sujet semble nécessaire pour répondre à ces interrogations et faire une proposition de formalisation dans le cadre du règlement intérieur

Il est précisé qu'un quatrième département devrait être créé à terme sur les missions de valorisation et de transfert de technologies. Une structure mutualisée de valorisation (AVAMIP) existe déjà au niveau régional avec un financement garanti jusqu'à fin 2008. Une réflexion associant l'AVAMIP et les structures de valorisation/transfert des établissements (SAICs en particulier) va être lancée pour étudier l'évolution vers une structure mutualisée au sein du PRES.

Il est demandé de veiller à ce que le département « relations européennes et internationales » s'ouvre aux collectivités territoriales (à travers le comité d'orientation, par exemple).

3- Modalités d'élection des représentants des personnels et des étudiants au CA du PRES

Pour les modalités d'élection, le bureau a examiné deux possibilités : scrutin uninominal ou scrutin de liste proportionnel. Il propose un scrutin uninominal. Il faut par ailleurs définir les 3 collèges électoraux. Pour les étudiants il s'agit des doctorants inscrits dans un des 6 établissements fondateurs. Pour les personnels, la définition des deux collèges est plus difficile dans la phase de démarrage du PRES, compte

tenu du très faible nombre de personnes en fonction au sein du PRES. Le bureau étudiera cette question et fera des propositions pour le prochain CA.

4- Modalités d'adhésion de membres associés au sein du PRES

Le CA doit définir les modalités d'adhésion de ses membres associés. Pour constituer le premier CA, deux membres associés ont été désignés par les membres fondateurs pour chacun des trois collèges : collectivités territoriales, milieux socio-économiques, établissements d'enseignement supérieur et de recherche non-fondateurs. Il faudra définir les modalités de constitution de ces trois collèges. Pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche non-fondateurs plusieurs d'entre eux ont déjà exprimé le souhait d'être associés au PRES. J.Erschler présente une liste d'établissements qui lui paraissent avoir vocation à être associés s'ils le souhaitent : il s'agit d'établissements délivrant des diplômes aux niveaux L et M et qui sont par ailleurs reconnus comme établissement associé à au moins une Ecole Doctorale. Après discussion il apparaît que cette liste constitue une bonne base, mais qu'il convient de mieux définir le rôle et la place des membres associés au sein du PRES avant de se prononcer sur les modalités d'adhésion. Le bureau fera des propositions dans ce sens pour le prochain CA.

5- Point sur la participation du PRES aux RTRA et RTRS

L'adhésion du PRES au RTRS « Recherche et Innovation Thérapeutique en Cancérologie » est maintenant effective. La demande visant à compléter la liste des équipes de recherche, en particulier dans le domaine des SHS a été prise en compte (la liste sera transmise aux membres du CA).

Pour les deux RTRA, le principe de l'adhésion avait été décidé lors du précédent CA. Cependant l'adhésion ne sera effective qu'après une modification des statuts des fondations associées faisant apparaître le PRES comme membre fondateur, à la place des établissements qui ont accepté d'assurer la représentation du PRES dans l'attente de sa création.

6- Charte des thèses de l'Université de Toulouse

La charte unique des thèses de l'Université de Toulouse qui est proposée est appelée à remplacer les six chartes actuelles. Cette charte a été élaborée par une commission comportant des représentants des six membres fondateurs. Elle a ensuite été soumise pour discussion et amendement à une assemblée de doctorants représentant les 15 écoles doctorales. La réunion des directeurs d'écoles doctorales, préfigurant le collège doctoral de site, a également examiné ce projet et y a apporté des corrections. Enfin, ce projet a été soumis, pour un premier examen, aux conseils scientifiques des établissements fondateurs avant harmonisation finale en collège doctoral. Il est maintenant présenté pour approbation au CA du PRES, avant d'être transmis pour adoption par les conseils scientifiques des établissements fondateurs qui délivreront le « Doctorat de l'Université de Toulouse ».

Le Conseil d'Administration du PRES approuve à l'unanimité la charte des thèses de l'Université de Toulouse.

Elle sera mise en application dès le premier octobre 2007, date à partir de laquelle sera délivré le Doctorat de l'Université de Toulouse.

7- Mise en avant de l'Université de Toulouse dans la signature des publications scientifiques

Un document proposant un format de signature des publications émanant des laboratoires des six établissements fondateurs est proposé afin de mettre en avant l' »Université de Toulouse ». Ce document est accompagné d'une lettre de directives aux directeurs de laboratoires. Ce format tient compte de

souhaits exprimés par les établissements publics de recherche qui sont également tutelles de nombreux laboratoires du site.

Cette proposition est approuvée par le conseil d'administration. Cependant, avant la mise en œuvre de cette directive, il est préférable d'attendre la publication des recommandations de l'OST (Observatoire des Sciences et des Techniques : <http://www.obs-ost.fr/>) qui devraient intervenir très prochainement.

8- Point sur l'UNR

Un pré-rapport rédigé par le groupe de travail inter universitaire sur le projet de création d'une UNR Midi Pyrénées a été distribué en séance. Ce pré-rapport aboutit à la définition d'objectifs stratégiques partagés par l'ensemble des établissements fondateurs. Une étude va être lancée pour l'élaboration d'un dossier détaillé qui permettra de discuter avec les partenaires institutionnels et lancer ensuite l'appel d'offres pour la réalisation de cette UNR. Ce dossier devrait être prêt dans le courant du mois de juillet.

Plusieurs personnes se félicitent de l'avancement du projet et saluent le travail réalisé par le groupe inter-universitaire, en insistant sur la nécessité de mener à bien ce projet dans les meilleurs délais.

9- Evolution du RUTMP en relation avec le PRES : démarche proposée

Le bureau du PRES propose une démarche pour étudier et faire des propositions d'accompagnement de la dissolution du GIP associé au RUTMP, dans le contexte de la mise en place du PRES.

Une rencontre entre les membres du bureau PRES et les membres du RUTMP a eu lieu le 7 juin dans les locaux du RUTMP au cours de laquelle a été présentée la démarche proposée qui consiste à mettre en place :

- 1) une commission d'audit chargée d'analyser les activités actuelles du RUTMP en relation avec les missions du PRES et ses activités prévues. Cette commission comprendra 10 personnes désignées par les établissements fondateurs, le directeur du RUTMP et le président du PRES.
- 2) une cellule administrative d'évolution chargée en parallèle de traiter les problèmes de gestion des ressources humaines et les aspects juridiques et financiers. Cette cellule sera pilotée par les secrétaires généraux des établissements fondateurs et l'agent comptable du RUTMP/PRES.

Le travail commencera dès le mois de juillet en interaction avec les membres du RUTMP. Les premières conclusions devraient être disponibles pour la fin du mois de septembre. Il restera ensuite un trimestre pour la discussion, la négociation et la mise en œuvre des décisions.

Le Conseil d'Administration approuve cette démarche.

10- Participation du PRES à la plate-forme ECOBAG

La plate-forme ECOBAG souhaite que le PRES devienne membre fondateur du groupement qui est présenté dans un document. Ce groupement assure une bonne liaison entre tous les acteurs concernés par la gestion des ressources en eau du bassin Adour-Garonne, en privilégiant une logique de projets associant les différents acteurs et dans lesquels interviennent nos laboratoires de recherche. Il n'y a pas d'incidence financière.

L'attention est attirée sur la nécessité de bien définir la politique du PRES en matière de participations à des organismes extérieurs avant de s'engager au cas par cas. Tout en prenant en compte cette remarque, pour le cas particulier de la plate-forme ECOBAG dans laquelle plusieurs établissements fondateurs étaient déjà engagés et dont l'activité est clairement en relation avec les missions du PRES (recherche, transfert, valorisation) le conseil d'administration décide à l'unanimité la participation du PRES en tant que membre fondateur.

11- Participation du PRES à l'association Science Animation

Science Animation sollicite le PRES pour sa participation au conseil d'administration de l'association. Science Animation réalise des opérations dans le domaine de la culture scientifique, technique et industrielle.

Une discussion fait ressortir la volonté du PRES d'avoir une action dans le domaine de la Culture Scientifique et Technique. Une personne sera chargée de mission par le PRES pour faire des propositions en la matière. Le Conseil Régional a lui-même mis en place une structure dans ce domaine à laquelle le PRES pourra participer.

Science Animation ayant un rôle d'opérateur dans ce domaine qui compte d'autres opérateurs, le PRES ne souhaite pas s'engager en tant qu'établissement dans son conseil d'administration.

Toulouse, le 06/07/2007

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a series of horizontal strokes and a final flourish.

Jacques ESCHLER